

Syndicat National des Praticiens Spécialistes de la Santé Publique (S.N.P.S.S.P.)

Enregistrement N°63 du 11/10/1993

Siège National « La Résidence Familiale » Hussein Dey Alger

Tel : 021 47 99 18 Fax : 021 77 14 78 Email: snpsspdz@yahoo.fr site: www.snpssp.org

Alger, le 18 septembre 2017.

COMMUNIQUE

Le SNPSSP prend acte avec satisfaction de la décision du Gouvernement d'inscrire dans son plan d'action présenté devant le Parlement comme moyen d'assurer un meilleur encadrement médical à travers tout le pays, la mise en place de nouvelles mesures incitatives pour assurer la stabilité des praticiens spécialistes dans le secteur public, y compris dans les régions des Hauts Plateaux et du Sud .

En tant que représentant des praticiens spécialistes de la santé publique, le SNPSSP a plaidé pour ces mesures depuis 2002 auprès des différentes institutions du pays comme étant l'unique solution pour assurer une meilleure couverture en soins spécialisé à travers le territoire national. Effectivement, le dispositif coercitif du service civil n'a cessé depuis de démontrer son échec à régler ce problème de manière efficiente. La mise en œuvre de ces mesures incitatives permettrait d'abroger à terme le service civil.

Nous attendons de voir la mise en application concrète de ces mesures incitatives qui devront être de différentes natures (statutaires, financières, logement, conditions de travail, etc...) pour atteindre le but assigné. De fait, à côté des mesures incitatives financières, la mesure phare à même de réaliser cet objectif consiste à assurer aux praticiens spécialistes de la santé publique un profil de carrière motivant en remédiant aux insuffisances du statut

particulier par l'adoption du projet d'amendement bloqué au niveau du Gouvernement depuis 2011 .

Le SNPSSP enregistre également avec satisfaction la volonté du Gouvernement de faire aboutir le projet de loi relatif à la santé déjà déposé au niveau du Parlement, texte attendu depuis plusieurs années par les professionnels de la santé pour remplacer le cadre réglementaire obsolète actuel et permettre de mener à bien les réformes plus que jamais nécessaires. Nous nous inquiétons toutefois de voir que ce projet de loi ne soit toujours pas annoncé au programme des travaux du Parlement, et demandons instamment à l'Etat de ne pas céder aux pressions de ceux qui, au nom d'intérêts occultes, souhaitent que l'étude de cette loi soit différée davantage.

P/LE SNPSSP

Le Président

